



Pas de hausse européenne

Rubrique : actualités - Date : jeudi 22 janvier 2004

D'après l'AFP, Bruxelles ne proposera pas de hausse de la fiscalité du tabac dans l'UE comme le souhaite la France. Le porte parole du commissaire au marché intérieur a indiqué « comme les règles ont été modifiées il y a moins de deux ans nous pensons que ce n'est pas le moment de proposer de nouveaux changements ».

L'agence annonce que la France présente aujourd'hui une initiative afin d'augmenter les taxes minimales sur le tabac. Déplorant les écarts de prix au sein de l'UE qui vont de 2 à 7,20 euros pour un paquet de 20 cigarettes, elle estime que « la hausse des prix du tabac a fait preuve de son efficacité dans la lutte contre le tabagisme » et que « le régime fiscal communautaire ne permet pas de poursuivre efficacement des objectifs de santé publique ».

L'agence souligne que le gouvernement français est soumis à un fort mécontentement de ses buralistes installés aux frontières qui voient leurs clients se rendre à l'étranger pour acheter moins cher leurs cigarettes.

Les Echos indique que « la France souhaite relever la fiscalité européenne sur le tabac » car elle « constate que ses décisions entraînent un développement du trafic transfrontalier (&) et de la contrebande » en raison des écarts de fiscalité sur le tabac dans l'UE.

Le journal qui signale que le ministre des finances va demander aujourd'hui à ses collègues une harmonisation de cette fiscalité, précise que la proposition française consiste à augmenter les droits d'accises pour 1000 cigarettes de 64 à 105 euros et à durcir les règles de circulation des produits du tabac.

Estimant que l'initiative française, soutenue par la présidence Irlandaise de l'Union, « risque de ne pas aboutir rapidement » puisque la commission a averti qu'elle ne proposerait pas « dans l'immédiat » de hausse des taxes, le quotidien économique affirme « qu'après la TVA sur la restauration la France s'engage dans une nouvelle et périlleuse bataille fiscale ».